

s'agira de juger la cause au mérite. L'accusé ne nie pas avoir été absent, il admet s'être absenté. Vous avez vu que le bataillon ne lui a pas mis une charge de désertion mais seulement une charge d'absent sans permission. Connaissant les motifs pour lesquels l'accusé s'est absenté vous aurez donc une tendance à regarder son offense d'un oeil différent. Je comprends qu'il y a son record. J'ai été surpris moi-même, je n'étais pas au courant, mais il faut juger sa cause au mérite et il faut aussi considérer le fait qu'il n'a que 18 ans. Il serait aussi possible de juger que l'accusé serait mieux dans le civil et recommander son licenciement. Justice dans ce cas a été faite puisqu'il a déjà fait 18 jours de détention. Si on le laissait aller, je considère que justice serait faite pour nous-même et vous-même. Alors, je n'avais que ces quelques mots à adresser à la Cour et j'espère que vous porterez attention à ses motifs. Il a été bien sincère mais il est limité. Il a peut-être jugé que s'absenter sans permission n'était qu'une marque de légèreté et non une question de désobéir ouvertement, Je considère que le tout est dû à son manque d'expérience et je demanderais qu'on montre de l'indulgence en le laissant aller sans plus de punition.

